

Comment devenir associé de la SCIC SAS Manger Bio en Provence ?

L'assemblée des associés

La SCIC Mangez Bio en Provence est composée d'associés, co-proprétaires et co-décideurs au sein de la coopérative.

Les droits des associés

Les associés participent à l'assemblée générale qui :

- Fixe les grandes orientations stratégiques de la coopérative ;
- Nomme et révoque les membres du conseil coopératif ;
- Valide la répartition du résultat ;
- Admet les nouveaux associés.

Les conditions objectives pour être associé

- Être une personne physique ou morale autonome ;
- Adhérer aux statuts de la SCIC et aux documents annexés ;
- Souscrire au capital.

Conditions d'engagement personnel :

- Participer aux Assemblées générales ;
- Accepter le risque de perdre le capital souscrit (risque limité au capital souscrit) ;
- Rester discret sur les actes de gestion interne de la coopérative ; ne pas porter préjudice à son activité, ni à sa réputation ;
- Ne pas escompter des gains sur l'immobilisation du capital souscrit.

Chaque associé de la coopérative est rattaché à une catégorie, qui sont au nombre de 6 et qui possède un pourcentage de droit de vote en assemblée générale, quelque soit le nombre d'associés au sein de la catégorie.

Catégorie	Définition	% de vote	Nombre minimum de parts
Salariés	Toute personne liée à la société par un contrat de travail à durée indéterminée	15%	1
Producteurs et groupements économiques de producteurs	Toute personne physique ou morale exerçant une activité de production agricole ou dont les membres exercent	25%	1

	une activité de production agricole (adhérent MSA)		
Transformateurs	toute personne physique ou morale exerçant une activité de transformation de produits alimentaires issus de l'agriculture bio et certifiée bio	15%	2
Plateformes	regroupe les plateformes de distribution de produits Bio	20%	2
Clients	toute personne physique ou morale client de la SCIC	15%	2
Partenaires	regroupe collectivités, associations d'usagers, convives, les associations de développement de la bio, partenaires techniques	10%	2

Comment souscrire ?

En remplissant le bulletin de souscription joint et en en souscrivant à une ou plusieurs parts sociales, par chèque, à l'ordre de **Mangez Bio en Provence**. Les parts sociales sont remboursables en cas de départ de l'associé, dans les conditions prévues dans les statuts.

Les bulletins de souscriptions sont à signer en 2 exemplaires originaux. Le premier exemplaire est à conserver par l'associé.

Le deuxième est à renvoyer ou à déposer au siège de Manger Bio En Provence, Les Faysses, 05110 Barcillonnette accompagné du chèque de souscription libellé à l'attention de la SCIC Manger Bio en Provence.

Bulletin de souscription personne morale de la SCIC SAS Manger Bio en Provence

Forme juridique :

Dénomination sociale :

Siège social :

N° date et lieu d'enregistrement :

N° Siret :

Représentée par (Nom Prénom, qualité) :

Catégorie d'appartenance dans la SCIC :

Connaissance prise du projet de statuts de la société « MANGER BIO EN PROVENCE » SCIC SAS à capital variable.

Déclare souscrire à.....part(s) de capital de 100 Euros de nominal chacune de ladite société.

A l'appui de ma souscription, je verse ce jour en numéraire la somme de.....€, par chèque, représentant la libération intégrale de toutes les parts souscrites avant signature des statuts de la société. La signature des statuts devra intervenir dans les 3 mois de la présente souscription.

Je reconnais qu'il m'a été remis un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Fait à

Le en deux originaux

Le souscripteur

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour souscription de parts de capital de €, ce qui porte le total de la souscription à € »

Bulletin de souscription personne physique de la SCIC SAS Manger Bio en Provence

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Domicile :

Profession :

Catégorie d'appartenance dans la SCIC :

Connaissance prise du projet de statuts de la société « MANGER BIO EN PROVENCE » SCIC SAS à capital variable.

**Déclare souscrire à.....part(s) de capital de 100 Euros de nominal
chacune de ladite
société.**

A l'appui de ma souscription, je verse ce jour en numéraire la somme de.....€, par chèque, représentant la libération intégrale de toutes les parts souscrites avant signature des statuts de la société. La signature des statuts devra intervenir dans les 3 mois de la présente souscription.

Je reconnais qu'il m'a été remis un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Fait à

Le en deux originaux

Le souscripteur

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour souscription de parts de capital de €, ce qui porte le total de la souscription à € »